

MISSION 300
#PoweringAfrica

PACTE NATIONAL DE L'ÉNERGIE



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Unité-Dignité-Travail



Préface

L'accès à une énergie fiable, abordable et durable constitue l'un des fondements essentiels du développement économique et social de la République Centrafricaine. L'énergie est au cœur de la transformation de notre économie, de l'amélioration des conditions de vie de nos populations et du renforcement de la compétitivité de nos territoires. Elle conditionne le développement des services sociaux de base, le dynamisme des activités productives et l'attractivité de notre pays pour l'investissement.

Malgré les progrès accomplis ces dernières années, le secteur de l'énergie en République Centrafricaine demeure confronté à des défis structurels importants. Le taux d'accès à l'électricité reste parmi les plus faibles au monde, les infrastructures de production et de transport sont insuffisantes et les ressources financières et institutionnelles disponibles pour soutenir le développement du secteur demeurent limitées. Dans le même temps, la croissance démographique, l'urbanisation et les besoins croissants de l'économie nationale rendent encore plus urgente la transformation profonde du secteur énergétique.

C'est dans ce contexte que le Gouvernement de la République Centrafricaine a élaboré le présent Pacte National de l'Énergie, qui constitue le cadre stratégique de référence pour le développement du secteur au cours des prochaines années. Ce document traduit l'ambition du Gouvernement de bâtir un système énergétique plus performant, plus résilient et plus inclusif, capable de soutenir durablement la relance économique et le développement du pays.

Le Pacte National de l'Énergie repose sur une vision claire : assurer un accès élargi et équitable à des services énergétiques modernes, fiables et durables pour l'ensemble des populations, tout en soutenant la transformation structurelle de l'économie nationale. Il met l'accent sur le développement des infrastructures de production et de transport d'électricité, l'extension de l'accès à l'énergie dans les zones urbaines et rurales, la promotion des énergies renouvelables, ainsi que le renforcement de la gouvernance et de la viabilité financière du secteur.

La réussite de cette ambition repose sur une mobilisation collective. Le Gouvernement entend renforcer les partenariats avec les institutions nationales, les collectivités locales, le secteur privé et les partenaires techniques et financiers afin d'accélérer les investissements nécessaires au développement du secteur. L'intégration régionale et la coopération énergétique avec les pays voisins constituent également des leviers importants pour améliorer la sécurité et la fiabilité de l'approvisionnement énergétique.

Je tiens à saluer l'engagement de l'ensemble des institutions, des experts et des partenaires qui ont contribué à l'élaboration de ce document et je formule le vœu qu'il constitue un instrument structurant pour orienter les politiques publiques, mobiliser les investissements et guider les actions nécessaires à la transformation durable du secteur énergétique de notre pays.

Félix MOLOUA
Premier Ministre, Chef du Gouvernement



Préambule

Le Pacte National de l'Énergie de la République Centrafricaine constitue une feuille de route pour améliorer l'accès à une énergie abordable, fiable, inclusive, durable et propre à l'horizon 2030. Il soutient les ambitions du Plan National de Développement 2024-2028 et s'aligne sur l'Objectif de Développement Durable n°7 des Nations Unies qui vise à assurer un accès universel à une énergie propre, abordable, fiable et moderne d'ici 2030.

La République Centrafricaine (RCA) a un taux d'accès national à l'électricité estimé à 16,8% en 2024. En outre, environ 0,11% de la population utilise le gaz butane et 17% des ménages ont accès aux foyers améliorés en 2024.

Déterminé à construire un « *pays prospère, disposant d'un capital humain de qualité et des infrastructures résilientes et durables, fondée sur un Etat de droit plus inclusif axé sur les principes de la bonne gouvernance* », le Gouvernement centrafricain met un accent sur l'industrialisation du pays et la transformation structurelle de l'économie, notamment par l'amélioration de l'offre énergétique et l'accroissement de l'accès des populations à des services énergétiques fiables, de qualité et à moindre coût. Dans ce cadre, la Centrafrique adhère à l'initiative Mission 300 portée par la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement, visant à raccorder 300 millions de personnes à l'électricité en Afrique subsaharienne d'ici 2030 tout en veillant à ce que la transition vers des sources d'énergie diversifiées et plus propres permette de répondre à la demande croissante, de stimuler la croissance économique et de créer des emplois.

Ce Pacte est un document de cadrage qui présente les objectifs visés ainsi que les investissements et réformes à mettre en œuvre pour leur atteinte. Il décline le plan d'action visant à atteindre, d'ici 2030, les taux d'accès à l'électricité de 50 % et d'adoption de technologies et de combustibles modernes pour la cuisson de 30 %. A cet effet, la feuille de route s'articule autour des piliers ci-après :

- **Pilier I** – Développer les infrastructures de production, transport et distribution de l'électricité à des coûts compétitifs ;
- **Pilier II** – Tirer parti des avantages d'une intégration régionale accrue ;
- **Pilier III** - Promouvoir les énergies renouvelables décentralisées et la cuisson propre ;
- **Pilier IV** – Encourager la participation du secteur privé pour mobiliser des ressources supplémentaires ;
- **Pilier V** - Assurer la viabilité financière du secteur et améliorer la qualité des services d'électricité.

Le Gouvernement appelle les partenaires de développement, les philanthropes, le secteur privé et la société civile à se joindre à cette initiative pour accélérer l'accès universel à l'énergie et contribuer à la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre et estimées à 1,753 milliards de dollars américains.



Contenu

PRÉAMBULE	2
ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS	5
1. DECLARATION D'ENGAGEMENT	6
1.1 Engagement du Gouvernement	7
1.2 Appel à partenariat	9
2. OBJECTIFS ET PLAN D'ACTION	11
2.1 Objectifs	12
2.2 Plan d'action	13
3. APERÇU DU SECTEUR ET DES DÉFIS	21
3.1 Aperçu général	22
3.2 Etat actuel et défis	22
4. CADRE OPÉRATIONNEL DE MISE EN ŒUVRE	29
4.1 Mécanisme de coordination et de suivi-évaluation	30
ANNEXES	31
Annexe I : Performance historique et objectifs du Pacte à l'horizon 2030	31
Annexe II: Activités en cours et soutien des partenaires de développement	32



FIGURES

Figure 1: Evolution du réseau de transport de Bangui à l'horizon 2040	23
Figure 2: Réseau de transport d'électricité prévu à l'horizon 2040	24
Figure 3: Répartition des sources d'énergie pour la cuisson	26
Figure 4 : Typologie des équipements utilisés pour la cuisson	26

TABLES

Table 1 : Besoins de financement public et privé d'ici à 2030	10
Table 2 : Objectifs à atteindre d'ici 2030	12
Table 3 : Répartition des objectifs d'accès à l'électricité par type de raccordement	12
Table 4 : Objectifs d'augmentation de la part du renouvelable et de mobilisation des capitaux privés	13
Table 5 : Plan d'action pour l'atteinte des objectifs visés	13
Table 6: Détail des investissements requis	17



Acronymes et abréviations

BT	Basse tension
CEMAC	Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale
ENERCA	Energie Centrafricaine
ERD	Energie Renouvelable Décentralisée
GWh	Gigawatt-heure
ICASEES	Institut Centrafricain des Statistiques et des Etudes Economiques et Sociales
HT	Haute tension
kVA	Kilovolt-Ampère
kW	Kilowatt
MDERH	Ministère du Développement de l'Énergie et des Ressources Hydrauliques
MT	Moyenne tension
MVA	Méga volt-Ampère
MW	Mégawatt
MWc	Mégawatt crête
PEAC	Pool Energétique d'Afrique Centrale
RCA	République Centrafricaine
RDC	République Démocratique du Congo



1

Déclaration D'engagement



Engagement du Gouvernement

Le Gouvernement Centrafricain, sous le leadership du Président de la République, Son Excellence Professeur Faustin Archange TOUADERA, s'engage à œuvrer pour l'industrialisation et la transformation structurelle de la Centrafrique à travers l'amélioration de l'offre énergétique et l'accroissement de l'accès des populations à des services fiables et abordables en partenariat avec les acteurs publics et privés.

CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE

La politique énergétique du Gouvernement repose sur les stratégies, programmes et orientations présentés dans les documents suivants :

- Le Code de l'électricité de 2005 qui définit l'électricité comme un service public et propose différentes modalités de délégation de service;
- Le Document de Politique Énergétique Nationale de 2010 qui vise à assurer un accès durable, fiable et abordable à l'énergie, en valorisant les ressources locales et améliorant la gouvernance du secteur ;
- Le Document de Politique Énergétique Décentralisé 2020-2030 de 2019 ;
- Le Fonds National de Garantie et d'Investissement (2020) ;
- Les études tarifaires dans le secteur de l'électricité de 2021 ;
- Le guide de développeurs de petites centrales hydroélectriques de 2022 ;
- Le plan de formation des concepteurs, constructeurs et exploitants de petites centrales hydroélectriques de 2022 ;
- La Lettre de Politique et Stratégie Nationale d'Accès à l'Électricité en milieu Rural à l'horizon 2035 élaborées en 2022 ;
- Le Plan Directeur et le Programme d'Investissement pour l'Électrification de la République Centrafricaine à l'horizon 2040, finalisés en 2022 ; et
- Le Plan National de Développement 2024-2028.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES À L'HORIZON 2030

- Fournir l'accès à l'électricité à environ 2,4 millions de personnes supplémentaires d'ici 2030, faisant passer le taux d'accès national de 16,8% en 2024 à 50% en 2030.
- Accélérer l'accès aux solutions de cuisson propre de 17 % en 2024 à 30 % en 2030, pour permettre à environ 100 000 ménages supplémentaires d'accéder à des solutions de cuisson propre, bénéficiant particulièrement aux femmes et aux communautés vulnérables.

- Continuer à privilégier le développement des énergies renouvelables dans le mix énergétique pour atténuer les contraintes d'approvisionnement et réduire l'impact du coût des produits pétroliers sur les finances publiques.
- Créer un environnement propice à la participation du secteur privé, afin de mobiliser environ 30% des financements requis sous forme de capitaux privés.

Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement s'engage à œuvrer pour l'élimination des obstacles identifiés dans la chaîne de valeur énergétique, conformément au plan d'action défini dans ce Pacte National pour l'Énergie.

PILIER I

RENFORCER ET DEVELOPPER LES INFRASTRUCTURES DE PRODUCTION, TRANSPORT ET DISTRIBUTION DE L'ELECTRICITE A DES COUTS COMPETITIFS

Le Gouvernement s'engage à renforcer le cadre institutionnel et réglementaire pour améliorer l'offre et la qualité des services d'électricité. A court terme, le Gouvernement entend finaliser la révision du Code de l'électricité de 2005. La réglementation des mini-réseaux et de la production indépendante d'électricité, et l'encadrement des tarifs de vente sont également des axes de réforme majeurs. À moyen terme, il est essentiel de poursuivre l'élaboration du cadre réglementaire et des normes techniques pour les mini-réseaux et les systèmes solaires autonomes, et réviser les textes de loi existants pour refléter les évolutions du secteur et créer un cadre légal approprié pour les énergies renouvelables. Il veillera également à renforcer les outils de planification des investissements en s'appuyant sur des analyses géospatiales et des scénarios de moindre coût combinant extension du réseau, mini-réseaux et systèmes solaires autonomes afin de renforcer la transparence des décisions d'investissement, d'améliorer la crédibilité du secteur vis-à-vis des investisseurs et de maximiser l'impact des ressources publiques et des financements des partenaires au développement.

Le Gouvernement s'engage à améliorer l'offre de fourniture en électricité, notamment à travers la réhabilitation des unités de production existantes, la construction de parcs solaires photovoltaïques, la construction de petites centrales hydroélectriques, et la poursuite des efforts de développement des projets hydroélectriques de moyenne et grande envergure.



Le Gouvernement s'engage à continuer à œuvrer pour le développement, la densification et le renforcement des infrastructures de transport et de distribution existants en veillant à la mise en œuvre de mesures de sauvegarde pour la stabilité du réseau et la fiabilité de l'électricité desservie. A cet effet, un accent particulier sera mis sur la construction des lignes de transport reliant les postes de transformation et le renforcement des postes existants.

PILIER II

TIRER PARTI DES AVANTAGES D'UNE INTEGRATION REGIONALE ACCRUE

Le Gouvernement s'engage à œuvrer à la mise en œuvre du plan directeur de l'électrification de l'Afrique centrale en cours d'élaboration, reconnaissant l'importance cruciale du commerce transfrontalier dans le cadre des options d'approvisionnement à moindre coût pour le pays. Le développement et l'opérationnalisation des interconnexions régionales permettraient ainsi de renforcer la sécurité d'approvisionnement et d'optimiser l'utilisation des ressources énergétiques disponibles à l'échelle régionale. Dans cette perspective, l'intégration au sein du Pool Énergétique d'Afrique Centrale (PEAC) peut permettre à la RCA de mutualiser les investissements dans les infrastructures de production et de transport d'électricité, tout en facilitant l'accès à des projets de grande envergure qui seraient difficilement viables à l'échelle nationale. Les interconnexions régionales offrent également la possibilité de stabiliser le système électrique, en permettant des échanges d'électricité en cas de déficit de production ou de fluctuations de la demande. Elles contribuent ainsi à améliorer la fiabilité du réseau et à réduire la fréquence et la durée des interruptions de service.

PILIER III

PROMOUVOIR LES ENERGIES RENOUVELABLES DECENTRALISEES ET LA CUISSON PROPRE

Le Gouvernement s'engage à promouvoir les solutions basées sur l'énergie renouvelable décentralisée pour accélérer l'accès à l'électricité en zone rurale. Ainsi, il envisage d'offrir des mesures incitatives pour le déploiement des équipements d'électrification rurale basées sur le renouvelable afin de réduire le coût associé. Ces mesures seront accompagnées d'une standardisation des produits pour garantir leur qualité.

Le Gouvernement s'engage à soutenir la diffusion de foyers améliorés et promouvoir l'accès aux combustibles modernes pour la cuisson afin de réduire

la dépendance au bois énergie, d'améliorer la santé publique et de limiter la pression sur les ressources forestières. À cet effet, il veillera à améliorer l'environnement réglementaire et économique pour favoriser le développement de chaînes d'approvisionnement fiables pour les combustibles propres, et les combustibles alternatifs durables, tout en encourageant la production et la diffusion de foyers améliorés conformes à des normes de qualité. Le Gouvernement soutiendra également des actions de sensibilisation auprès des populations sur les bénéfices sanitaires, économiques et environnementaux de la cuisson propre, tout en renforçant la collecte de données.

PILIER IV

ENCOURAGER LA PARTICIPATION DU SECTEUR PRIVE POUR MOBILISER DES RESSOURCES SUPPLEMENTAIRES

Le Gouvernement s'engage à consolider et à parachever le cadre juridique régissant l'intervention du secteur privé dans le secteur de l'énergie, en s'appuyant sur les acquis institutionnels que constituent le Code de l'électricité de 2005, qui a consacré la libéralisation du sous-secteur, et la Loi n°19-007 de 2019 instituant un cadre spécifique pour les Partenariats Public-Privé. À cet effet, il s'engage à finaliser la révision du Code de l'électricité et à adopter l'ensemble des textes d'application nécessaires à l'opérationnalisation du nouveau code notamment concernant la régulation sectorielle afin d'offrir aux investisseurs privés nationaux et internationaux un environnement prévisible, transparent et propice à l'engagement de capitaux dans le secteur de l'énergie.

Le Gouvernement s'engage à soutenir le secteur privé national et la création d'emplois en tant que leviers essentiels de la transformation structurelle de l'économie centrafricaine. Dans cette perspective, le Fonds National de Garantie et d'Investissement (FNGI), institué conformément aux orientations du Plan National de Développement 2024-2028, constitue un instrument de politique publique destiné à corriger les défaillances du marché du crédit et à favoriser l'émergence d'un tissu entrepreneurial dynamique et inclusif. Par ce mécanisme, l'État entend garantir partiellement les financements accordés aux petites et moyennes entreprises par les institutions bancaires agréées, réduisant ainsi la prime de risque qui constitue l'un des principaux obstacles à l'investissement privé en RCA. Le Gouvernement veillera ainsi à la capitalisation progressive du fonds et la consolidation des partenariats conclus avec les établissements financiers nationaux et les partenaires techniques et financiers. Ces dispositions visent à créer les conditions d'un environnement favorable à



l'investissement privé, à la formalisation de l'économie et à la génération d'emplois durables au bénéfice des populations centrafricaines.

PILIER V

ASSURER LA VIABILITE FINANCIERE DU SECTEUR ET AMELIORER LA QUALITE DES SERVICES D'ELECTRICITE

Le Gouvernement s'engage à soutenir les investissements et les réformes structurantes nécessaires à l'amélioration durable de la performance technique, commerciale et financière d'Énergie Centrafricaine (ENERCA), notamment à travers les mesures suivantes :

- Sécurisation des revenus et le renforcement de la discipline commerciale ;
- Assainissement des finances d'ENERCA ;
- Digitalisation et la modernisation des infrastructures et des outils de gestion ; et
- Etablissement d'un cadre de gouvernance fondé sur la performance et la transparence.

Cet engagement traduit la volonté du Gouvernement à créer les conditions nécessaires pour améliorer durablement la viabilité financière d'ENERCA, renforcer la qualité de service et consolider la crédibilité du secteur électrique dans une perspective de transformation et d'ouverture progressive.

Le Gouvernement entend renforcer les capacités des institutions clés du secteur et développer le capital humain à travers la mise en œuvre de programmes structurés de formation et de développement des compétences, ciblant à la fois les administrations publiques, les opérateurs énergétiques, les régulateurs et les acteurs du secteur privé. Par ailleurs, une attention particulière sera accordée au développement des compétences techniques locales, notamment pour l'installation, l'exploitation et la maintenance des infrastructures énergétiques, y compris les systèmes solaires autonomes et les mini-réseaux. Le développement de filières de formation technique et professionnelle adaptées aux besoins du secteur contribuera à soutenir l'émergence d'un écosystème local d'entreprises et de techniciens qualifiés, tout en favorisant la création d'emplois et le transfert de compétences. Une telle approche permettra d'assurer la pérennité des investissements énergétiques et de renforcer progressivement l'autonomie technique du pays dans la gestion et l'expansion de ses infrastructures énergétiques.

Le Gouvernement s'engage à améliorer la disponibilité des données nécessaires à une planification efficace des investissements. À cet effet, il envisage de mettre en place un système national intégré d'information énergétique, permettant de centraliser et de mettre à jour régulièrement les données sur l'accès à l'électricité, les infrastructures existantes et le déploiement des solutions énergétiques décentralisées. Par ailleurs, il veillera à clarifier les rôles et responsabilités des institutions sectorielles et à renforcer les mécanismes de coordination entre les acteurs publics, le secteur privé et les partenaires techniques et financiers.

Appel à partenariat

Le Gouvernement appelle les partenaires de développement, les fondations philanthropiques et le secteur privé à soutenir ses efforts pour mobiliser les fonds nécessaires à la mise en œuvre des actions présentées dans le Pacte National de l'Énergie.

Ce soutien est essentiel pour permettre à la RCA d'engager une transformation énergétique ambitieuse et d'accélérer l'accès universel à une énergie abordable, fiable, inclusive, durable et propre. En outre, il sert de catalyseur à la création d'emplois et à l'émergence d'opportunités économiques pour le bien-être de la population centrafricaine.

Les besoins de financement pour atteindre les objectifs du Pacte s'élèvent à 1 051 milliards de francs CFA soit environ 1,753 milliards de dollars américains. Le tableau ci-dessous présente les besoins par segment et source de financement (public/privé) à l'horizon 2030.



Table 1: Besoins de financement public et privé d'ici à 2030

Segments	Description	Financements à mobiliser				
		Public (Milliard de francs CFA)	Privé (Milliard de francs CFA)	Total (Milliard de francs CFA)	Total (Million de dollars US)	Total
Réseau électrique interconnecté	Production	289,680	69,000	358,680	598	34%
	Transport	182,321	-	182,321	304	17%
	Distribution	67,250	-	67,250	112	6%
Mini-réseaux	Petites centrales solaires, hydroélectriques ou hybrides et réseaux de distribution associés	151,534	211,965	363,499	606	35%
Hors-réseau	Kits et systèmes solaires autonomes	19,44	28,56	48	80	5%
Cuisson propre	Développement et mise en en œuvre d'une plan d'action national cuisson propre	15	4,5	19,5	33	2%
Formation et appui institutionnel	Soutien à la mise en œuvre des réformes, développement du capital humain et renforcement de capacités institutionnelles	12	-	12	20	1%
Total		737,225	314,025	1 051,25	1 753	100%
		70%	30%	100%	100%	

Source: MDERH



2

Objectifs Et Plan D'action



Objectifs

Le tableau ci-dessous résume les objectifs d'augmentation de l'accès à l'électricité et aux sources de cuisson propre à l'horizon 2030.¹

Table 2 : Objectifs à atteindre d'ici 2030

Cible de trajectoire	Objectif visé en 2030	Cible annuelle réalisée en 2020 et 2024	Cible annuelle visée entre 2025 et 2030
Augmenter l'accès à l'électricité	50% de la population a accès à l'électricité	2020 : 15,4% (137 138 ménages) 2024 : 16,8% (164 322 ménages) Rythme annuel moyen 2020 – 24 : environ 6 796 nouveaux ménages (soit 40 177 personnes)	2025 (estimé) : 17,8% (177 933 ménages) 2030 : 50% (557 365 ménages) Rythme annuel moyen 2025 – 30 : environ 65 491 nouveaux ménages (soit 392 943 personnes)
Augmenter l'accès à une cuisson propre	30% de la population a accès aux foyers améliorés	17% de la population a accès aux foyers améliorés en 2024	3 % par an

Source : MDERH

Le déficit à combler pour atteindre un taux d'accès à l'électricité de 50% entre 2024 et 2030 est d'environ 393 000 ménages, soit 2 358 000 habitants. A cet effet, il est prévu de déployer les types de raccordement suivants :

- densification du réseau pour connecter les ménages non-raccordés dans les villes et localités ayant un réseau électrique existant ;
- extension du réseau pour connecter les localités proches du réseau existant ;
- mini-réseaux par l'installation des systèmes électriques isolés alimentés principalement par des sources d'énergie renouvelables pour électrifier les communautés rurales concentrées, éloignées du réseau électrique interconnecté ; et
- kits et systèmes solaires autonomes à l'usage des ménages les plus dispersés et vivant hors de portée des mini-réseaux, ainsi que pour les infrastructures sociales (santé, d'éducation) et les activités génératrices de revenus.

Table 3 : Répartition des objectifs d'accès à l'électricité par type de raccordement

Objectifs d'accès à l'électricité	Extension et densification de réseau ^(a)		Mini réseaux		Systèmes solaires autonomes ^(b)		Total	
	2024	2030	2024	2030	2024	2030	2024	2030
Nombre de ménages ayant accès à l'électricité	159 822	247 265	1 700	180 000	2 800	130 000	164 322	557 265
Nombre d'habitants ayant l'accès à l'électricité (%)	958 932	1 483 590 (44%)	10 200	1 080 000 (32%)	16 800	780 000 (23%)	985 932	3 343 590 (100%)

Notes:

^(a) Estimation englobant les zones urbaines et rurales connectées ou à proximité du réseau électrique

^(b) Estimation considérant que les systèmes solaires utilisés pour des activités génératrices de revenus couvrent les besoins du ménage.

Source: MDERH

PACTE NATIONAL DE L'ÉNERGIE
POUR LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

¹ Le tableau détaillé des performances historiques ainsi que les objectifs annuels pour la période 2025-2030 est présenté en Annexe I.



L'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique de la Centrafrique et la mobilisation des capitaux privés sont au cœur de la stratégie gouvernementale pour l'atteinte des objectifs d'électrification à l'horizon 2030. Les objectifs d'augmentation de la part du renouvelable et de mobilisation des capitaux privés se déclinent comme suit :

Table 4 : Objectifs d'augmentation de la part du renouvelable et de mobilisation des capitaux privés

Cible de trajectoire	Part actuelle des énergies renouvelables dans le mix énergétique	Objectif d'ici 2030
Augmenter la part des énergies renouvelables	77% (2025) ⁽¹⁾	90% ⁽²⁾
Augmenter le montant des capitaux privés mobilisés	Insignifiant (2025)	314,025 milliards de francs CFA soit 523 millions de dollars américains

Notes :

⁽¹⁾ 70,8 MW de capacité installée dont 29 MW en hydraulique et 41,8MWc en solaire.

⁽²⁾ 285 MW de capacité additionnelle dont 135 MW pour le réseau interconnecté —centrales hydroélectriques de La Lobaye (60MW) et Boali 3 (10MW), et solaires de Sakai 2 (50MWc) et Danzi-extension (15MWc)— et 150 MW pour les centres isolés. Le calcul exclut la capacité additionnelle de la centrale hydroélectrique de Kotto (64 MW).

Source: MDERH

Plan d'action

L'atteinte des objectifs du Pacte s'inscrit dans une trajectoire progressive et structurée, articulée autour d'un phasage stratégique des interventions à l'horizon 2030, en cohérence avec les axes prioritaires retenus. Ce séquençement vise à garantir des résultats tangibles à court et moyen termes, tout en posant les fondations des

réformes et investissements structurants dont les effets s'inscriront au-delà de 2030. Les actions à impact différé, mais déterminantes pour la transformation durable du secteur, seront ainsi engagées dès la phase initiale afin d'assurer la continuité, la crédibilité et la soutenabilité de la trajectoire de mise en œuvre.

Table 5 : Plan d'action pour l'atteinte des objectifs visés

Pilier	Indicateur	Donnés de référence (2024)	Valeur cible (2030)	Détail des actions nécessaires pour atteindre l'objectif
Pilier I : Développer les infrastructures de production, transport et distribution de l'électricité à des coûts compétitifs	Capacité de production hydroélectrique mise en service (MW)	30	164	- Construction des centrales hydroélectriques de Boali 3 (10MW), Lobaye (60MW) et Kotto (64MW) - Construction d'une centrale photovoltaïque à Sakai (50 MWc) et extension de la centrale de Danzi (15 MWc)
	Capacité de solaire photovoltaïque mise en service (MWc)	41	106	Construction de lignes de transport pour l'évacuation de la production des nouvelles centrales de production y compris la ligne de transport 110 kV/21km de Danzi à Sakai dont les travaux sont en cours



Longueur de lignes de transport HT (225/110/63kV) construites ou réhabilitées (km)	183	796	Construction de postes pour l'évacuation de la production des nouvelles centrales et réhabilitation des postes existants. Les travaux en cours concernent la réhabilitation du poste A à Bangui avec passage de 20 à 40 MVA et la réhabilitation du poste C à Sakai
Nombre de postes de transformation HT (transport) construits ou réhabilités	7	20	- Extension et densification du réseau existant pour répondre à la demande - Mise à jour du plan directeur de production et de transport
Augmentation de capacité de postes de transformation HT – Transport (MVA)	184	540	
Longueur de lignes de transport MT (33/15 kV) construites ou réhabilitées (km)	384	680	
Nombre de postes de transformation MT/BT construits ou réhabilités	361	900	
Longueur de lignes de distribution BT construites ou réhabilitées (km)	684	1484	
Augmentation de capacité de postes de transformation MT/BT – Distribution (MVA)	119	296	

Pilier II : Tirer avantage d'une intégration régionale accrue	Electrification de neuf localités de la RCA à partir de la centrale hydroélectrique de Mobaye (33 MW) située en RDC par l'interconnexion de réseaux MT	Une localité électrifiée	Neuf localités électrifiées	- Protocole d'accord existants entre (i) la RCA, la RDC et le Congo, (ii) la RCA, le Congo et le Cameroun, (iii) la RCA et le Cameroun pour la réalisation d'ouvrages de production régionaux et des lignes associées (y compris les centrales hydroélectriques de Dimoli, Bac, Lotemo, Lobaye) - Développement des projets intégrateurs prioritaires du Pool Energétique de l'Afrique Centrale, y compris la construction d'une interconnexion entre le Cameroun (Abong Mbang) et la RCA (Bangui) et l'électrification de communautés le long du tracé
	Echanges énergétiques transfrontaliers (MW)	1,65	15	Introduction du prélèvement du PEAC (prévu dans la révision du Code de l'électricité) pour soutenir la mise en œuvre de la politique énergétique régionale, le développement de projets de production et d'interconnexion intégrateur et la création du fonds de développement régional associé



Pilier III : Promouvoir les énergies renouvelables décentralisées et la cuisson propre	Nombre de mini-réseaux construits et opérationnels	2	100	• Deux mini-réseaux opérationnels à Bambari et Berberati et sept mini-réseaux en construction à Bangassou, Birao, Bossembele, Bouar, Nola, Béloko, Gamboula
	Nombre de kits et systèmes solaires autonomes installés	2800	130 000	• Création et opérationnalisation d'une agence dédiée au développement de l'électrification rurale jouissant d'une autonomie administrative et de gestion (prévu dans la révision du Code de l'Electricité)
	Augmentation de la part des ménages utilisant un foyer amélioré comme principal moyen de cuisson	17%	30%	• Mise en œuvre d'un programme de développement de solutions d'énergie renouvelable décentralisée dont les mini-réseaux, les kits solaires et les systèmes solaires autonomes avec participation du secteur privé
	Nombre d'emplois créés dans la chaîne de valeur de la cuisson propre (production, distribution, maintenance)	A établir	2000	• Adoption d'un plan directeur d'électrification rurale et d'un prospectus d'investissement, d'une loi sur les énergies renouvelables et d'une réglementation sur les mini-réseau
	Taux d'augmentation des ménages ou d'entreprises dirigées par des femmes ayant accès à l'électricité, aux solutions de cuisson propre, et aux technologies favorisant les usages productifs de l'énergie	0	30%	• Elaboration et mise en œuvre d'un plan national de cuisson propre visant notamment l'augmentation du taux de pénétration des foyers améliorés et l'accès aux combustibles modernes
Pilier IV : Encourager la participation du secteur privé pour mobiliser des ressources supplémentaires	Nombre d'appel d'offres de projets de partenariat public-privé lancés pour les investissements réseau ou hors-réseaux	0	7	• Création d'une agence de régulation du secteur de l'électricité jouissant d'une autonomie administrative et de gestion (prévu dans la révision du Code de l'Electricité)
	Montant total mobilisé en capitaux privés (million de dollars US)	0	523	• Renforcement de la transparence et de la disponibilité des données par l'institutionnalisation d'un système intégré d'information énergétique, permettant de centraliser et de mettre à jour régulièrement les données sur l'accès à l'électricité, les infrastructures existantes et le déploiement des solutions énergétiques décentralisées
	Taux de couverture du fonds de garantie (projets actifs)	0	30 %	• Clarification des dispositions réglementaires pour la participation du secteur privé notamment les régimes applicables (autorisation, licences, concession, appel à concurrence) et les modalités de recouvrement de coûts, des rôles et responsabilités des institutions sectorielles, et renforcement des mécanismes de coordination entre les acteurs publics, le secteur privé et les partenaires techniques et financiers



- Opérationnalisation du fonds de garantie à l'intention du secteur privé local

Pilier V : Assurer la viabilité financière du secteur et améliorer la qualité des services d'électricité	Nombre de déclenchements généraux par an (transport)	626	100	• Réalisation d'audits techniques indépendants du réseau électrique, visant à identifier les causes structurelles des instabilités et des pertes techniques, et à définir un programme priorisé d'investissements et de mesures correctives fondé sur des critères techniques et économiques • La digitalisation et la modernisation du système électrique, incluant le déploiement d'un système SCADA pour la supervision en temps réel des paramètres du réseau, la détection rapide des incidents, l'amélioration de la stabilité du système et l'optimisation du dispatching • Déploiement de compteurs prépayés pour la sécurisation des recettes de l'ENERCA par la régularisation des branchements directs, la lutte contre la fraude et le déploiement à grande échelle de compteurs à prépaiement et de compteurs intelligents (ENERCA dispose de 21 000 compteurs en cours d'installation pour la régularisation des installations ne disposant pas de système de comptage de la consommation, et 60 000 compteurs pour les nouveaux abonnés) • Mise en œuvre d'une campagne de branchement de nouveaux abonnés assorti d'un plan de réduction des coûts de connexion afin de faciliter l'accès aux services d'électricité notamment pour les ménages à faible revenu • Assainissement des finances d'ENERCA, notamment par l'apurement progressif des arriérés des administrations et sociétés publiques et la clarification des dettes croisées État-ENERCA • Renforcement de la gouvernance sectorielle et de la transparence, par la publication régulière d'états financiers audités dans les délais requis et la signature d'un contrat de performance entre l'État et ENERCA assorti d'indicateurs mesurables • Adoption d'une structure tarifaire soutenable, permettant de répondre aux besoins d'investissement et d'exploitation du secteur, tout en intégrant des mécanismes de compensation pour la protection des ménages vulnérables • Elaboration et mise en œuvre d'un plan de formation et renforcement de capacités des acteurs sectoriels notamment les domaines de la planification énergétique, de la gestion des données, de la régulation économique, de l'ingénierie des mini-réseaux et de la gestion de projet
	Durée totale des déclenchements par an exprimé en heure (transport)	105	20	
	Pertes techniques et commerciales	20%	8%	
	Taux de recouvrement des factures de consommation d'électricité	86,2 %	95 %	
	Nombre de compteurs prépayés installés	17 300	75 000	
	Montant cumulé des créances impayées à l'ENERCA (milliards de francs CFA)	52	10	
	Augmentation de la proportion de femmes employées dans le secteur de l'énergie, y compris dans les postes techniques, les fonctions de gestion et les postes de leadership.	0	30%	



Le tableau ci-après présente les investissements prévus pour atteindre les objectifs visés, leur niveau de maturité et le budget correspondant :

Table 6: Détail des investissements requis

Project	Capacité installée (MW)	Montant (millions de dollars US)	Montant (milliards de francs CFA)			Niveau de maturité
			Total	Public	Privé	
Production						
Boali 3 (hydro)	10	16,40	9,840	9,840	-	Etudes à actualiser
Lobaye (hydro)	60	358,00	214,800	214,800	-	Etudes de faisabilité (2017)
Extension de Danzi (solaire)	15	35,00	21,000	6,000	15,000	Etudes disponibles
Sakaï 2 (solaire)	50	90,00	54,000	-	54,000	Construction
Kotto (hydro)	64	98,40	59,040	59,040	-	Etudes de préfaisabilité disponibles
Production totale	199	597,80	358,680	289,680	69,000	
Réseaux électriques						
Postes de transformation						
Sakaï C (2 jeux de barres 15 et 110 kV Transformateur 110/63 kV et 63/15kV 2x 25 MVA)	6,33	3,800	3,800	3,800	-	Construction
Boali 3 (2 jeux de barres 6,6 et 110 kV 1 transformateur 5,5/110 kV 11 MVA)	2,05	1,230	1,230	1,230	-	Etudes à actualiser
Poste D (3 × 225/110 kV, 105 MVA et 1 x 110/15 kV, 50 MVA)	19,00	11,400	11,400	11,400	-	
Lobaye (Bac) - 3 jeux de barres 10,5 kV, 225 kV et 30 kV 2 transformateurs 10,5/225 kV 20 MVA	3,42	2,050	2,050	2,050	-	Etudes de faisabilité de 2017 à actualiser
Lobaye (Lotemo) - 2 jeux de barres 10,5 et 225 kV 2 transformateurs 10,5/225 kV 20 MVA	3,42	2,050	2,050	2,050	-	Etudes de faisabilité de 2017 à actualiser
Kotto (hydro) - 3 jeux de barres 10,5 kV, 132 kV et 30 kV 4 transformateurs 10,5/132 kV 18 MVA 1 transformateur 132/30 kV 10 MVA	6,33	3,800	3,800	3,800	-	Etudes de préfaisabilité à actualiser
Mobaye - 2 jeux de barres 6,6 et 132 kV 1 transformateur 6,6/132 kV 15 MVA	3,42	2,050	2,050	2,050	-	Etudes d'avant-projet sommaire disponibles
Bangassou (3 jeux de barres de 132 kV, 30 kV et 15 kV, Transformateur 132/30 kV 5 MVA 30/15 kV 5 MVA)	2,53	1,520	1,520	1,520	-	Etudes d'avant-projet sommaire disponibles



Alindao (3 jeux de barres de 132 kV, 30 kV et 15 kV, Transformateur 132/30 kV 5 MVA 30/15 kV 5 MVA)	2,53	1,520	1,520	-	Etudes d'avant-projet sommaire disponibles
Bambari (3 jeux de barres de 132 kV, 30 kV et 15 kV, Transformateur 132/30 kV 5 MVA 30/15 kV 5 MVA)	2,53	1,520	1,520	-	Etudes d'avant-projet sommaire disponibles
Bossebélé (1 jeu de barres de 110 / 15 kV, Transformateurs 2 x 110/15 kV 25 MVA)	6,33	3,800	3,800	-	
Landja (2 jeux de barres de 110 kV et 15kV, 1 transformateur 110/15 kV 2x36 MVA)	1,50	900	900	-	Etudes d'APD et DAO en cours
Mbaiki (2 jeux de barres de 110 kV et 15kV, Transformateurs 2 x 110/15 kV 25 MVA)	6,33	3,800	3,800	-	Etudes d'avant-projet sommaire disponibles
Total postes de transformation	65,73	39,440	39,440	-	-
Lignes électriques					
Danzi-Sakaï C (20,3 km, 110 kV) & Sakaï C - Sakaï C2 (0,6km, 63 kV)	15,26	9,156	9,156	-	Construction
Boali-Bossebele (65 km, 110 kV)	24,38	14,625	14,625	-	
Lotemo-Bac (16 km, 225 kV)	6,00	3,600	3,600	-	
Bac-Poste D (93 km, 225 kV)	69,75	41,850	41,850	-	
Kotto-Bangassou (100 km, 132 kV)	37,50	22,500	22,500	-	
Kotto-Alindoa & Bambari (96+100 km, 132kV)	73,50	44,100	44,100	-	
Poste D (Samba)-Sakaï C (12 km, 110 kV)	4,50	2,700	2,700	-	
Poste source B-Landja (10 km, 110 kV)	3,75	2,250	2,250	-	
Total lignes électriques	234,6	140,781	140,781	-	
Transformateurs additionnels					
Poste source A (2x63/15kV, 20 MVA)	1,00	600	600	-	
Poste source B (2x63/15kV, 50 MVA)	2,00	1,200	1,200	-	
Sakaï C (63/15 kV, 10 MVA)	0,25	150	150	-	
Danzi (110/15 kV, 10 MVA)	0,25	150	150	-	
Total transformateurs additionnels	3,50	2,100	2,100	-	



Distribution						
Modernisation, renforcement et extension du réseau	112,08		67,250	67,250	-	
Total distribution	112,08		67,250	67,250	-	
Cuisson propre						
Elaboration et mise en œuvre d'un plan d'action national cuisson propre	33		19,500	15,000	4,500	
Total cuisson propre	33		19,500	15,000	4,500	
Mini-réseaux						
Bouar	3,0	10,00	6,000	6,000	-	Construction
Bangassou	3,0					Construction
Nola	2,5					Construction
Birao	1,5	13,60	8,160	8,160	-	Construction
Bossembélé	1,5					Construction
Gamboula	0,3	3,64	2,184	2,184	-	Etudes disponibles
M'Bécko (Mbaiki)	0,8	6,33	3,798	3,798	-	Etudes disponibles
Gbassem (Boda)	0,8	8,88	5,328	2,039	3,289	Etudes disponibles
Baidou-Bac (Bambari)	4,5	17,50	10,500	4,018	6,482	Etudes disponibles
Lobaye Pont (Baoro)	1,0	7,22	4,332	1,658	2,674	Etudes en cours de réalisation
Soumbé (Bossangoa)	4,0	17,37	10,422	3,988	6,434	Etudes préliminaires
Mongouloumba (Bria)	0,8	7,33	4,398	1,683	2,715	Identification
Mba	1,5	7,01	4,206	1,610	2,596	
Kaga-Bandoro	0,2	2,33	1,398	535	863	Etudes préliminaires (1988)
Toutoubou (Carnot)	0,8	6,29	3,773	1,444	2,329	Etudes préliminaires (1993)
Autres mini réseaux	123,9	498,33	299,000	114,418	184,582	Pre-identification
Total mini réseaux	150,00	605,83	363,499	151,534	211,965	
Electrification hors-réseau						
Kits pour les ménages et systèmes solaires autonomes pour activités à usage productif	5	59,00	35,400	10,620	24,780	-



Systèmes solaires autonomes pour électrification des infrastructures sociales et bâtiments publics	14	21,00	12,600	8,820	3,780	-
Total électrification hors-réseau	21	80,00	48,000	19,440	28,560	-
Formation et appui institutionnel						
Soutien à la mise en œuvre des réformes, développement du capital humain et renforcement de capacités institutionnelles		20,00	12,000	12,000	-	-
Total formation et appui institutionnel		20,00	12,000	12,000	-	-

Source : ENERCA, MDERH



3

Aperçu Du Secteur Et Des Défis



Aperçu général

La RCA est un pays enclavé d'Afrique centrale qui compte **environ six millions d'habitants en 2025**, dont 51 % sont des femmes, avec un taux de croissance démographique moyen estimé à 2,5 % par an. Le territoire s'étend sur 622 980 km², comprenant environ 74 000 km² de forêts et 20 000 km² de terres arables. Cette **vaste superficie, rapportée à une population relativement limitée**, se traduit par une faible densité démographique — inférieure à 10 habitants par km² — caractérisée par une forte dispersion des populations sur le territoire, ce qui constitue un défi majeur pour la planification des infrastructures, l'accès aux services de base et l'intégration économique nationale.

L'économie centrafricaine demeure l'une des plus faibles et les moins diversifiées d'Afrique centrale.

Avec un Produit Intérieur Brut (PIB) par habitant estimé à 539 dollars américains en 2023, bien en deçà de la moyenne des pays à faible revenu (751 dollars américains) et de l'Afrique subsaharienne (1 700 dollars américains), elle reste marquée par un faible niveau de revenu et une forte vulnérabilité structurelle. Le rebond observé entre 2016 et 2018 (croissance moyenne supérieure à 4 %) n'a pas permis de rétablir durablement l'activité d'avant crise. Depuis 2020, les chocs successifs — notamment la pandémie de Covid-19 et les pénuries de produits pétroliers — ont freiné la reprise, limitant la croissance du PIB réel à 1 % en 2020-2021, puis à 0,5 % en 2022 et 0,7 % en 2023. Ces contreperformances reflètent des contraintes structurelles persistantes, notamment en matière d'infrastructures énergétiques, de connectivité et de diversification productive, qui entravent une croissance inclusive et résiliente.

Le profil énergétique national demeure dominé par la biomasse traditionnelle qui représente environ 92 % de la consommation finale d'énergie, principalement pour les usages domestiques. À Bangui, 57 % des ménages utilisent le bois de chauffe et 41 % le charbon comme combustible principal, l'utilisation du gaz étant marginale. Cette pression croissante, accentuée par l'urbanisation et la croissance démographique, entraîne un éloignement des zones d'approvisionnement, une augmentation des coûts de transport, une dégradation progressive des ressources forestières autour des centres urbains et un risque sanitaire notamment pour les femmes, du fait de l'utilisation de combustibles traditionnels produisant des fumées et gaz toxiques. Face à ces menaces sur la végétation et la santé des populations, il est nécessaire de mener des actions en vue de réduire la consommation excessive de la biomasse.

Cependant, il est important de vulgariser l'utilisation des foyers améliorés et de rendre accessible le gaz butane.

L'important potentiel du pays en énergies renouvelables est largement sous-exploité.

La RCA dispose d'un important potentiel hydroélectrique, estimé à plus de 2 000 MW selon une étude d'Electro Watt (1972), réparti sur de nombreux sites aménageables à travers le territoire. Les inventaires partiels réalisés ont identifié une trentaine de sites présentant des capacités allant de 5 MW à plusieurs centaines de mégawatts. Le pays bénéficie également d'un fort potentiel solaire, avec une irradiation moyenne d'environ 5 kilowattheures par mètre carré par jour sur l'ensemble du territoire. L'exploitation du solaire connaît toutefois une dynamique positive, notamment dans la région de Bangui et ses environs, traduisant l'engagement du Gouvernement en faveur de la transition énergétique. Le développement progressif des énergies renouvelables (hydro et solaire) et l'extension des mini-réseaux constituent ainsi des leviers stratégiques pour diversifier le mix énergétique, renforcer la sécurité d'approvisionnement, réduire les coûts de production à moyen terme et améliorer l'accès à une électricité fiable et durable.

Etat actuel et défis

La transformation durable du secteur de l'énergie repose sur un diagnostic lucide de l'état actuel du secteur et des défis majeurs auxquels il est confronté.

Cet état des lieux vise à éclairer les choix structurants à opérer, à mobiliser l'ensemble des parties prenantes autour d'une vision commune et à affirmer la détermination du Gouvernement à engager les réformes et investissements nécessaires pour faire face aux prévisions de demande et répondre aux objectifs de développement économique.

PILIER I

RENFORCER ET DEVELOPPER LES INFRASTRUCTURES DE PRODUCTION, TRANSPORT ET DISTRIBUTION DE L'ELECTRICITE A DES COUTS COMPETITIFS

Aperçu de la capacité de production et de l'état des infrastructures de transport et de distribution (T&D)

Le système électrique interconnecté de la RCA se limite à l'axe Bangui-Boali, et comprend :



- (a) les centrales hydroélectriques de Boali 1 (9,5 MW) et Boali 2 (20 MW) ;
- (b) les centrales photovoltaïques de Danzi (25 MWc) et Sakaï (15MWc) associées à des batteries de stockage de 30 MWh et 10 MWh, respectivement;
- (c) deux centrales thermiques diesel à Bangui d'une puissance cumulée de 14,4 MW ;
- (d) deux lignes de transport de 63 kV et 110 kV pour l'évacuation de la production de Boali et de Danzi qui alimentent deux postes HT/MT («Bangui A » et «Bangui B ») ;
- (e) une ligne de transport de 63 kV qui relie la centrale photovoltaïque de Sakaï au poste HT/MT de Bangui A ;
- (f) un réseau de distribution desservant Bangui et sa périphérie.

La Figure 1 illustre la configuration actuelle du système de production et de transport d'électricité, ainsi que les principales infrastructures structurantes prévues dans le Plan Directeur de Production et de Transport de la RCA sur la période 2020-2040 (Plan Directeur), finalisé en 2022.

Figure 1: Evolution du réseau de transport de Bangui à l'horizon 2040



Le Plan Directeur a prévu des extensions de réseau associées à de nouvelles centrales de production d'une capacité cumulée de 365 MW (Figure 2) notamment celles de Kotto (64 MW), Lobaye-Bac (31 MW) Lobaye-Lotemo (29 MW), Dimoli (180 MW), Lancreno (50 MW) et Mobaye (11 MW) d'ici 2030.

REPUBLICUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Legend

- Chef Lieu de préfecture
- Chef Lieu de sous préfecture
- Régions (Capitales)
- Régions des Préfectures
- Régions de l'Estuaire
- Régions de la Yaka
- Régions des Kikias
- Régions du Fouta
- Régions du Haut-Ouabangui

2021 - 2023

- Centrale
- 110 KV
- 65 KV
- 33 KV
- 10 KV
- 225 KV

2008 - 2020

- Centrale
- Poste HTB/HTA
- 110 KV
- 132 KV
- 225 KV

2021 - 2035

- Poste HTB/HTA
- 110 KV
- 225 KV

Répartition administrative

- Chef Lieu de préfecture
- Chef Lieu de sous préfecture
- Régions (Capitales)
- Régions des Préfectures
- Régions de l'Estuaire
- Régions de la Yaka
- Régions des Kikias
- Régions du Fouta
- Régions du Haut-Ouabangui

Scale: 0 50 100 150 200 Kilomètres

² Ces centres isolés desservent les villes de Bambari, Bangassou, Béloko, Berbérati, Boda, Bossangoa, Bouar, Bozoum, Carnot, Kaga-Bandoro, Kembé, Mbaiki, Mongoumba, Ndélé, Paoua et Sibut.

Dans l'ensemble, le niveau d'investissement dans le secteur reste encore fortement tributaire des financements des partenaires techniques et financiers, tandis que la mobilisation de ressources additionnelles demeure limitée. Dans ce contexte, les plans de développement du secteur nécessitent des actualisations régulières afin de refléter l'évolution de la mise en œuvre effective du portefeuille d'investissements et des besoins.

Le Plan Directeur estime la demande de pointe à 907,5 GWh (environ 275 MW) à l'horizon 2030, selon le scénario moyen qui considère une croissance annuelle de 11,7% entre 2025 et 2030. Cette prévision de demande est à comparer avec une production effective de 220,8 GWh en 2025, sur l'ensemble de la RCA. Avec une capacité installée du système électrique interconnecté dominée par le solaire, la demande d'électricité atteint un pic d'environ 90 MW entre 18h00 et 23h00, période durant laquelle la production solaire photovoltaïque est indisponible. La pénurie d'électricité a conduit ENERCA à mettre en œuvre un programme de délestage permanent. Les zones les plus affectées ont huit (8) heures d'approvisionnement par jour, en l'absence de pannes et autres perturbations.

³La production à base du diesel est très faible du fait du coût élevé et des pénuries de carburant. En conséquence, le système repose essentiellement sur l'hydroélectricité et le solaire.

En plus, le réseau électrique connaît des fluctuations rapides et imprévisibles de la production photovoltaïque due à la couverture nuageuse, ce qui peut entraîner des pertes soudaines de la production. Ces perturbations interviennent dans le contexte d'un réseau faiblement maillé et un manque de coordination des systèmes de protection, entraînant des pannes et coupures d'électricité fréquentes, même lorsque la demande est modérée.

En conclusion, les prévisions de croissance de la consommation d'électricité mettent en lumière pour les années à venir des défis importants pour le secteur de l'électricité notamment au niveau : (i) des infrastructures de production et de transport; (ii) des besoins d'extension et de renforcement du réseau de distribution face à une croissance soutenue de la demande ; (iii) de la promotion de l'électrification rurale et (iv) de l'équilibre financier du secteur de l'électricité dans un contexte de renchérissement des coûts des facteurs de production et d'accumulation des impayés de créances.

PILIER II

TIRER PARTI DES AVANTAGES D'UNE INTEGRATION REGIONALE ACCRUE

État de l'intégration régionale, y compris la participation au pool énergétique et au commerce transfrontalier de l'électricité.

La RCA s'inscrit dans une dynamique d'intégration énergétique régionale en Afrique centrale, matérialisée par son adhésion au PEAC et la signature de plusieurs protocoles d'accord, notamment avec la République Démocratique du Congo (RDC) et le Congo, avec le Congo et le Cameroun. Un contrat d'achat d'électricité a également été conclu avec la RDC, traduisant une volonté concrète de développer les échanges transfrontaliers. Au niveau régional, on note l'existence d'un code de marché de l'électricité d'Afrique centrale et d'une Commission Régionale de Régulation de l'Électricité de l'Afrique Centrale (CORREAC). En outre, l'introduction d'une redevance PEAC, destinée à alimenter un fonds régional de développement du secteur électrique, constitue un socle institutionnel important. Toutefois, l'intégration effective demeure limitée par la lenteur dans la mise en œuvre des instruments adoptés, la faiblesse de la gouvernance sectorielle à l'échelle sous-régionale et l'insuffisante priorisation du sous-secteur de l'électricité dans les agendas communautaires. L'accélération de l'opérationnalisation des mécanismes existants et le renforcement de la coordination régionale apparaissent ainsi essentiels pour faire de l'électricité un véritable levier d'intégration et de sécurité énergétique en Afrique centrale.

PILIER III

PROMOUVOIR LES ENERGIES RENOUVELABLES DECENTRALISEES ET LA CUISSON PROPRE

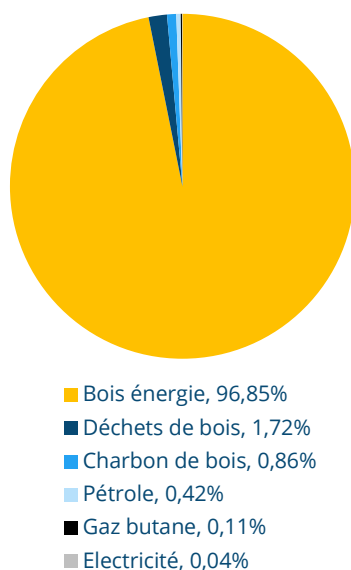
Energie renouvelable décentralisée. La promotion des énergies renouvelables décentralisées (ERD) et de la cuisson propre connaît une dynamique positive, portée par l'engagement de l'État et l'appui des partenaires techniques et financiers. Les ERD constituent désormais un axe prioritaire pour l'élargissement de l'accès à l'électricité, en particulier en milieu rural et périurbain, tandis que des initiatives portées par des ONG encouragent la diffusion de foyers améliorés, plus économes en combustible et moins polluants.

Sur le plan institutionnel, le pays dispose d'un cadre stratégique structuré, comprenant la Politique Énergétique Décentralisée adoptée en 2020, la Lettre de Politique et Stratégie Nationale d'Accès à l'Electricité en Milieu Rural à l'horizon 2035, le Plan Directeur d'Électrification Nationale et son plan d'investissement à l'horizon 2040, ainsi que le Document de Politique Énergétique Nationale en cours de révision, en cohérence avec les orientations du Livre blanc de la CEMAC et de l'Union africaine. Quelques opérateurs privés distribuent et installent des kits et systèmes solaires domestiques principalement à Bangui et sa périphérie. Toutefois, l'absence d'une réglementation spécifique et d'une agence gouvernementale dédiée à l'électrification rurale et dotée de moyens humains et matériels adéquats freinent la mise en œuvre opérationnelle des documents de politique et de stratégie existants, et notamment la mise en place de programmes structurés de vulgarisation de l'électrification hors réseau.

Cuisson propre. Le bois énergie est de loin la source d'énergie la plus utilisée par les ménages (97%) pour la cuisson. L'utilisation du charbon de bois, du pétrole, du gaz butane et de l'électricité ont des parts inférieures à 1% chacune (Figure 3).

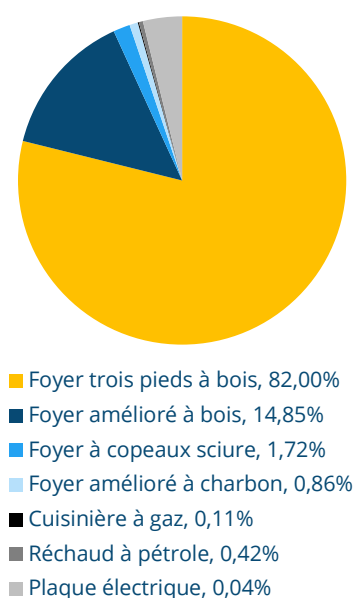


Figure 1 : Répartition des sources d'énergie pour la cuisson



Les foyers traditionnels à trois pieds (généralement des pierres disposées en triangle) sont prépondérants, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, du fait de leur coût quasi-nul (Figure 4). L'utilisation du gaz domestique est limitée du fait que le coût des bouteilles de gaz et des cuisinières à gaz est prohibitif pour une grande partie des ménages. Enfin, l'usage des plaques électriques est quasi inexistant et ne constitue pas une option viable à court et à moyen terme pour la population centrafricaine, notamment du fait des pénuries d'électricité.

Figure 2 : Typologie des équipements utilisés pour la cuisson



La transition vers la cuisson propre se heurte à des contraintes institutionnelles et informationnelles importantes qui limitent la capacité des pouvoirs publics et des partenaires techniques et financiers à concevoir et mettre en œuvre des politiques efficaces. Le secteur de la cuisson domestique reste en grande partie informel et faiblement structuré, avec une responsabilité institutionnelle dispersée entre plusieurs Ministères et Agences (énergie, environnement, commerce, santé), sans mécanisme clair de coordination, ni stratégie nationale opérationnelle spécifiquement dédiée à la cuisson propre.

À ces faiblesses institutionnelles s'ajoute un déficit marqué par l'absence de données fiables et actualisées sur les pratiques de cuisson, les volumes de consommation de biomasse, les chaînes d'approvisionnement en bois énergie et charbon de bois, ainsi que sur la pénétration des technologies alternatives. Les statistiques existantes sont souvent fragmentaires, issues d'enquêtes ponctuelles ou d'estimations anciennes, et ne permettent pas d'établir un diagnostic précis ni de suivre l'évolution du secteur dans le temps. L'absence de systèmes de collecte et de suivi des données limitent également la capacité à évaluer les impacts environnementaux, sanitaires et socio-économiques liés à l'utilisation massive de la biomasse, ainsi qu'à mesurer l'efficacité des interventions publiques ou des programmes soutenus par les partenaires techniques et financiers.

Aspects liés au genre. La RCA figure parmi les pays à faible développement humain selon l'Indice de Développement Humain (IDH) 2023, avec un score de 0,413. Les femmes et les filles comptent parmi les groupes les plus vulnérables, dans un contexte marqué par des années de conflit et des fragilités socioéconomiques persistantes. Le secteur de l'énergie se caractérise par un manque important de données ventilées par sexe. Néanmoins, une évaluation préliminaire indique des écarts importants, notamment en matière d'accès aux services de base utilisant l'électricité, de moyens de subsistance et de participation des femmes au marché du travail. Les ménages dirigés par des femmes ont généralement un accès plus faible à l'électricité du réseau que ceux dirigés par des hommes. La pauvreté, les faibles niveaux d'éducation et la zone de résidence aggravent encore cet écart.

En milieu rural, l'accès limité à l'électricité constitue également un frein majeur au développement des usages productifs de l'énergie. L'électrification pourrait pourtant soutenir le développement d'activités génératrices de revenus telles que la transformation agroalimentaire, la conservation des produits agricoles, l'artisanat ou les services de proximité.



Les femmes, fortement présentes dans les chaînes de valeur agricoles et les activités de transformation locale, pourraient bénéficier de manière significative de ces opportunités.

PILIER IV

ENCOURAGER LA PARTICIPATION DU SECTEUR PRIVE POUR MOBILISER DES RESSOURCES SUPPLEMENTAIRES

Malgré la libéralisation du secteur de l'électricité par le Code de l'Électricité du 1^{er} janvier 2005, et les dispositions de la Loi n°19.007 du 24 juin 2019 portant cadre juridique du partenariat public-privé en RCA, la production, le transport, la distribution et la vente de l'électricité en RCA sont de fait, un monopole d'ENERCA. Aucun opérateur privé n'est actif dans le réseau électrique interconnecté et les mini-réseaux. Si on note la présence d'auto-producteurs dans certaines régions du pays et un intérêt de la part investisseurs privés pour le développement d'ouvrages de production, le financement des infrastructures de transport et distribution reste largement tributaire de financements publics et concessionnels. En revanche, en ce qui concerne l'électrification hors-réseau des sociétés privées, y compris des opérateurs de téléphonie mobile, déploient activement des kits solaires à travers le pays, signe du dynamisme émergent de ce marché et d'une demande pour des solutions énergétiques décentralisées, adaptées aux contraintes d'accès et à la dispersion des populations.

Les principaux défis portent sur le renforcement du cadre légal et réglementaire, notamment à travers l'élaboration d'une loi sur les énergies renouvelables et le développement de mini-réseaux. Des efforts sont également déployés pour attirer le secteur privé national pour l'exploitation de mini-réseaux alimentés par des petites centrales hydroélectriques, solaires ou hybrides, dans un contexte où l'accès au crédit formel est limité, en raison des taux d'intérêt élevés (11,8 % en moyenne en 2020, les plus élevés de la zone CEMAC), d'un environnement sécuritaire fragile et d'un système de garanties insuffisant. C'est ainsi que le Gouvernement a établi un Fonds National de Garantie et d'Investissement, doté d'un capital initial de 10 milliards de francs CFA (environ 17 millions de dollars américains) pour couvrir une partie du risque lié aux prêts accordés par le secteur bancaire aux petites et moyennes entreprises. Toutefois ce mécanisme n'est pas encore opérationnel, privant l'économie centrafricaine d'un levier important de transformation.

PILIER V

ASSURER LA VIABILITE FINANCIERE DU SECTEUR ET AMELIORER LA QUALITE DES SERVICES D'ELECTRICITE

La viabilité financière de la fourniture de services d'électricité par ENERCA constitue un enjeu central pour la soutenabilité du secteur. La société évolue dans un environnement marqué par des contraintes structurelles profondes qui affectent simultanément sa performance technique, commerciale et financière. Malgré des progrès ponctuels observés ces dernières années, notamment en matière de production et de recouvrement, la situation globale de l'entreprise demeure fragile et caractérisée par des déséquilibres persistants.

Sur le plan financier, ENERCA fait face à une tension chronique de trésorerie.

Le niveau élevé des créances impayées accumulées (estimées à 52 milliards de francs CFA au 31 décembre 2024), qui inclue des arriérés importants des administrations publiques, pèse lourdement sur sa capacité d'autofinancement. La structure des coûts est rigide et orientée à la hausse, notamment en raison des charges d'exploitation, des besoins de maintenance et des amortissements liés aux nouveaux investissements. Par ailleurs, l'absence d'ajustement tarifaire depuis trois décennies limite la capacité de l'entreprise à couvrir pleinement ses coûts réels, ce qui entretient un déséquilibre structurel entre revenus et dépenses.

Sur le plan commercial, les pertes techniques et non techniques, de l'ordre de 20%, demeurent élevées.

Les branchements directs non régularisés estimés à 21 000 abonnés en 2024, la fraude et les dysfonctionnements dans le système de comptage contribuent à réduire l'énergie effectivement facturée par rapport à l'énergie produite et injectée dans le réseau. Cette situation se traduit par un manque à gagner substantiel et par une érosion des recettes potentielles. Elle reflète également des insuffisances dans les mécanismes de contrôle, de suivi et de discipline commerciale.

Au niveau technique, le réseau électrique présente des signes de vétusté et d'instabilité.

Les déclenchements fréquents, les variations de fréquence et les coupures prolongées témoignent de fragilités dans l'exploitation du système. L'intégration de nouvelles capacités de production, notamment le solaire photovoltaïque, accentue les défis de stabilité et met en évidence la nécessité d'outils modernes de supervision et de pilotage du réseau. Les infrastructures de production



et de distribution nécessitent des investissements importants pour améliorer leur fiabilité et réduire les pertes techniques.

Enfin, la gouvernance financière et la transparence représentent des enjeux déterminants pour la crédibilité d'ENERCA.

La régularité et la fiabilité de la production des états financiers, la clarification des relations financières avec l'État et la formalisation d'objectifs de performance mesurables constituent des dimensions essentielles pour renforcer la confiance des partenaires et assurer une gestion plus rigoureuse.

Dans l'ensemble, les progrès enregistrés demeurent fragiles et ne suffisent pas encore à compenser les déséquilibres structurels accumulés. Les défis sont interdépendants et appellent une transformation en profondeur du modèle technique, commercial et financier afin d'assurer la viabilité durable de l'entreprise et la qualité du service public de l'électricité.

Le maintien d'un tarif administré par l'État, sans mécanisme systématique d'ajustement ni compensation ciblée, limite la viabilité financière du secteur et sa capacité à attirer les investissements.

Par ailleurs, le faible niveau d'investissement public dans le financement des projets freine l'expansion des infrastructures et, par conséquent, l'accroissement du taux d'accès à l'électricité. À cela s'ajoute l'application incomplète des réformes prévues par le Code de l'électricité, ce qui retarde la mise en place d'un cadre sectoriel pleinement opérationnel et prévisible. Enfin, l'absence d'une politique industrielle claire, conjuguée au manque de mesures incitatives adaptées, limite l'essor d'un tissu productif capable de tirer parti de l'amélioration de l'offre électrique et de stimuler la demande formelle d'énergie.

Le secteur de l'électricité dans son ensemble fait également face à des limitations importantes en matière de capacités institutionnelles au sein des différentes administrations et organismes impliqués dans la gouvernance du secteur.

Les institutions en charge de la planification, de la régulation et du pilotage des politiques énergétiques disposent encore de moyens humains, techniques et analytiques limités pour assurer une planification stratégique cohérente du développement du secteur. Les outils de planification énergétique restent insuffisamment développés et l'actualisation régulière des stratégies et des plans d'investissement demeure contrainte par des capacités institutionnelles fragiles.

Par ailleurs, les systèmes de collecte, de gestion et d'analyse des données énergétiques sont encore fragmentés et ne permettent pas toujours de disposer

d'informations complètes et actualisées sur l'accès à l'électricité, la demande énergétique, l'état des infrastructures ou la performance des opérateurs. Ces lacunes concernent également la disponibilité de données ventilées par sexe, ce qui limite la capacité à mieux comprendre les inégalités de genre dans le secteur et à orienter les politiques publiques vers une participation plus inclusive.

Les informations disponibles indiquent néanmoins une présence encore limitée des femmes dans les filières techniques et scientifiques ainsi que dans les métiers du secteur énergétique. Les femmes représentent environ 24 % des inscrits dans l'enseignement technique et la formation professionnelle, tandis que leur participation dans les filières scientifiques et technologiques demeure marginale. Dans le secteur de l'énergie, elles ne représentent qu'environ 15 % des effectifs des entreprises publiques, avec une participation encore plus faible dans les postes techniques (11%) et dans les fonctions de décision (2 %).

Dans ce contexte, le renforcement des capacités institutionnelles — notamment en matière de planification énergétique intégrée, de gestion et d'analyse des données, et d'intégration de la dimension genre dans les politiques sectorielles — constitue un levier essentiel pour améliorer la gouvernance du secteur, orienter plus efficacement les investissements et soutenir la mise en œuvre des réformes nécessaires à son développement durable.



4

Cadre Opérationnel De Mise En Œuvre



Mécanisme de coordination et de suivi-évaluation

Le Gouvernement envisage de mettre en place un Comité de Pilotage, disposant de l'autorité et du mandat nécessaires pour mobiliser les différents Ministères et Agences autour de la mise en œuvre du plan d'action du pacte, en vue d'assurer l'orientation stratégique, la coordination et le suivi des engagements pris par le Gouvernement.

Ses principales missions seront de :

- **Veiller à la cohérence de la mise en œuvre du Pacte avec les priorités nationales de développement et les politiques sectorielles**, définissant les orientations stratégiques et validant les plans d'action pour s'assurer que les réformes et investissements prévus contribuent effectivement aux objectifs du Pacte.
- **Assurer la coordination entre les différentes institutions publiques impliquées dans le secteur de l'énergie, ainsi qu'avec les opérateurs publics, le secteur privé et les partenaires techniques et financiers**, facilitant le dialogue entre les parties prenantes, veillant à la complémentarité des interventions et contribuant à lever les obstacles institutionnels ou opérationnels pouvant ralentir la mise en œuvre des réformes.
- **Superviser le suivi des engagements pris dans le cadre du Pacte à travers des indicateurs de performance et des rapports périodiques**, examinant l'état d'avancement des réformes, des projets d'investissement et des actions prioritaires, identifiant les retards ou difficultés éventuelles et formulant des recommandations pour améliorer la performance du secteur.
- **Contribuer à la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre du Pacte**, notamment en facilitant le dialogue avec les partenaires techniques et financiers et en promouvant les opportunités d'investissement dans le secteur.
- **Assurer la transparence et la redevabilité, notamment par la diffusion régulière d'informations sur les progrès réalisés et les résultats obtenus**, favorisant également la communication avec les parties prenantes et le public afin de renforcer l'adhésion aux réformes et aux initiatives visant à améliorer l'accès aux services énergétiques.

Le Comité de pilotage sera rattaché à la Primature et présidé par le Premier Ministre. Il sera composé de représentants des principaux ministères responsables de la mise en œuvre, notamment les ministères de l'économie, des finances et de l'énergie. Selon les besoins, des sociétés et services publics, ainsi des acteurs du secteur privé et de la société civile pourront y être représentés.

Une cellule dédiée sera chargée de suivre l'évolution des résultats, d'analyser les données et de mettre à jour le tableau de bord du Pacte, afin de fournir au Comité de Pilotage les informations clés nécessaires à une prise de décision éclairée.

Les activités du Comité de pilotage et de la cellule de suivi-évaluation seront financées par le budget de l'Etat avec l'appui des partenaires au développement.



ANNEXES

ANNEXE I

Performance historique et objectifs du Pacte à l'horizon 2030

Cible de trajectoire	Indicateur	Performance historique		Projections						
		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Démographie	Population (millions d'habitants)	5,6	5,7	5,9	6,0	6,1	6,3	6,4	6,5	6,7
Augmenter l'accès à l'électricité	Taux d'accès à l'électricité (%)	15,7%	16,2%	16,8%	17,8%	22,8%	30,0%	37,0%	42,0%	50,0%
	<i>Urbain</i>	<i>34,3%</i>	<i>34,4%</i>	<i>35,0%</i>	<i>36,0%</i>	<i>42,0%</i>	<i>52,0%</i>	<i>64,0%</i>	<i>72,0%</i>	<i>76,5%</i>
	<i>Rural</i>	<i>1,6%</i>	<i>2,1%</i>	<i>2,8%</i>	<i>3,8%</i>	<i>8,1%</i>	<i>13,2%</i>	<i>16,5%</i>	<i>19,3%</i>	<i>30,0%</i>
	Ménages ayant accès aux services d'électricité	145 988	155 043	164 322	177 933	232 929	313 228	394 813	458 026	557 265
	<i>Urbain</i>	<i>137 642</i>	<i>143 589</i>	<i>149 015</i>	<i>156 338</i>	<i>186 042</i>	<i>234 945</i>	<i>294 946</i>	<i>338 451</i>	<i>366 748</i>
	<i>Rural</i>	<i>8 346</i>	<i>11 454</i>	<i>15 307</i>	<i>21 595</i>	<i>46 887</i>	<i>78 283</i>	<i>99 868</i>	<i>119 576</i>	<i>190 518</i>
	Nouveaux branchements des ménages	3 192	9 055	9 280	13 611	54 995	80 299	81 585	63 213	99 239
	<i>Urbain</i>	<i>3 192</i>	<i>5 947</i>	<i>5 426</i>	<i>7 323</i>	<i>29 704</i>	<i>48 903</i>	<i>60 001</i>	<i>43 505</i>	<i>28 297</i>
	<i>Rural</i>	<i>0</i>	<i>3 108</i>	<i>3 853</i>	<i>6 288</i>	<i>25 291</i>	<i>31 397</i>	<i>21 584</i>	<i>19 708</i>	<i>70 942</i>
Augmenter l'accès à une cuisson propre	Pourcentage de la population ayant accès aux foyers améliorés	-	16,89%	18,11%	19,34%	20,84%	22,59%	24,89%	27,79%	30%
	Pourcentage de la population utilisant des combustibles modernes de cuisson	-	0,11%	0,28%	1,23%	2,36%	3,85%	5,8%	8,12%	10%

Source : ICASEES, MDERH



ANNEXE II

Activités en cours et soutien des partenaires de développement

Partenaire de développement	Nom du projet	Durée	Description du projet	Financement	Accès à l'électricité	Accès à une Cuisson propre	Capacité d'énergie renouvelable installée	Cibles binaires et numériques
Banque Mondiale et Fonds Vert pour le Climat	Projet d'accès et de renforcement du secteur de l'électricité	2022-2027	(i) Mise à niveau de la production solaire du réseau de transport et de distribution pour l'intégration des énergies renouvelables et amélioration de l'accès (ii) Electrification hors réseau pour les ménages, les établissements de santé et scolaire ainsi pour les utilisations productives (iii) Renforcement institutionnel	113 millions de dollars américains	85 000 ménages	Non applicable	15MWc	Piliers I, III, IV, et V
Programme des Nations Unies pour le Développement	Projet de promotion de petites centrales hydro-électriques	2018-2028	(i) Promotion de l'investissement dans 8 petites centrales hydro-électriques pour mini-réseaux (investissement d'environ 75 millions de dollars américains) (ii) Instruments politiques et financiers, et de systèmes d'incitation en faveur des mini-réseaux alimentés par les petites centrales hydro-électriques	19,303 millions de dollars américains	95 796 ménages dans 8 localités	Non applicable	13,6 MW	Pilier I, III et IV



	Etudes de faisabilité de l'aménagement hydro sur la Lobaye Pont à Baoro	2024	Réalisation des études de faisabilité	2 millions de dollars américains	Non applicable	Non applicable	Non applicable	
Banque Africaine de Développement	Projet d'interconnexion des réseaux électriques de la RCA et la RDC	2012-2026	Etude d'électrification des neuf localités à partir de la centrale hydroélectrique de Mobaye en RDC	1,2 million d'unités de compte	Non applicable	Non applicable	Pas applicable	Pilier I, II et III

Source : MDERH



REFERENCES

CADRE JURIDIQUE

- 2005 (1 janvier). Gouvernement de la République Centrafricaine. Ordonnance n°05.001 portant **Code de l'électricité**.
- 2006 (3 février). Gouvernement de la République Centrafricaine. Décret N°06.040 du 03 février 2006 fixant les **modalités de prélèvement et de gestion de la redevance spécifique sur les activités de l'électricité**.
- 2007 (20 décembre). Gouvernement de la République Centrafricaine. Loi N°07/18 portant **Code de l'environnement** de la République Centrafricaine.
- 2010 (18 mars). Gouvernement de la République Centrafricaine. Décret N°10.095 fixant **le régime juridique, les conditions de déclaration, de délivrance des autorisations aux exploitants indépendants, aux auto-producteurs, au producteurs indépendants de l'électricité et les modalités de taxation**.
- 2010 (18 mars). Gouvernement de la République Centrafricaine. Décret N°10.092 portant adoption du **Document de Politique Energétique Nationale**.
- 2019 (24 juin). Gouvernement de la République Centrafricaine. Loi N°19.007 portant cadre juridique **de partenariat public-privés** en République Centrafricaine.
2019. Gouvernement de la République Centrafricaine. **Document de Politique Energétique Décentralisée 2020-2030**.
2022. Gouvernement de la République Centrafricaine. **Lettre de Politique et Stratégie Nationale d'Accès à l'Electricité en milieu Rural à l'horizon 2035**.
2025. Gouvernement de la République Centrafricaine. **Plan National de Développement 2024-2028**.
- 2025 (23 décembre). Gouvernement de la République Centrafricaine. Loi N°25/016 portant **Code de la commande publique** de la République Centrafricaine.

AUTRES

2020. Ministère du Développement de l'Energie et des Ressources Hydrauliques. **Système d'Information Energétique de la République Centrafricaine : Rapport Annuel 2020**.
2021. Ministère du Développement de l'Energie et des Ressources Hydrauliques. **Etudes tarifaires dans le secteur de l'électricité**.
2022. Ministère du Développement de l'Energie et des Ressources Hydrauliques. **Guide de développeurs de petites centrales hydroélectriques**.
2022. Ministère du Développement de l'Energie et des Ressources Hydrauliques. **Plan de formation des concepteurs, constructeurs et exploitant de petites centrales hydroélectriques**.
2022. Ministère du Développement de l'Energie et des Ressources Hydrauliques. **Plan Directeur et Programme d'Investissement pour l'Electrification de la République Centrafricaine à l'horizon 2040**.
2025. Ministère du Développement de l'Energie et des Ressources Hydrauliques. **Document de Politique Energétique Nationale**.



**LET'S CONNECT
300M PEOPLE
IN AFRICA TO
ENERGY BY
2030**

MISSION300
#PoweringAfrica

